

Copie P.D.T. le
12/09/2012

JOEL MART ARCHITECTE

Sarl d'architecture inscrite à l'ordre des architectes ile de France sous le n° 0002194



Mairie de Beuil
Bdv Marcel Pouchier
06470 BEUIL

Objet : dossier PC SCI launes

PARIS le 10.08.12

Madame, Monsieur

Ayez l'obligeance de trouver çï joint

La declaration d'ouverture de travaux concernant le dossier Permis de Construire valant division de la SCI des Launes à Beuil

En vous souhaitant bonne reception,

Je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Le Gerant

Joel MART.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line.



DECLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

cerfa
N° 13407*01

Vous devez utiliser ce formulaire pour :		Cadre réservé à la mairie du lieu du projet	
Déclarer que vous avez commencé les travaux ou aménagements autorisés		La présente déclaration a été reçue à la mairie le : <u>21</u> / <u>08</u> / <u>2012</u> (cachet de la mairie et signature du receveur)	
1- Désignation du permis			
Permis de construire ⇒ N° PC 006 016 12 F0005			
2- Identité du déclarant (Le déclarant est le titulaire de l'autorisation)			
Vous êtes une personne morale			
Dénomination : ... Raison sociale : SCI Domaine des Launes			
N°SIRET: catégorie juridique :			
Représentant de la personne morale : Monsieur			
NOM et prénom : KALTASKINS Vassilys			
3- Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du (ou des) co-titulaire(s) de l'autorisation)			
Adresse : Numéro : Voie :			
Lieu-dit : Localité :			
Code postal : _____ BP : _____ CEDEX : _____			
Si le demandeur habite à l'étranger/ Pays : Division territoriale :			
J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :@..... J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique, ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.			
4. Ouverture de chantier			
Je déclare le chantier ouvert depuis le <u>08 / 08 / 2012</u>			
<input checked="" type="checkbox"/> Pour la totalité des travaux		<input type="checkbox"/> Pour une tranche des travaux Si l'ouverture du chantier ne concerne qu'une partie de l'aménagement ou une partie seulement des constructions, veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions commencés :	
L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Surface hors œuvre nette créée (en m²) :			
Nombre de logements commencés : dont individuels : dont collectifs :			
Répartition du nombre total de logements terminés par type de financement			
<input type="checkbox"/> Logement Locatif Social : _____			
<input type="checkbox"/> Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : _____			
<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro : _____			
<input type="checkbox"/> Autres financements : _____			
Je certifie exactes les informations ci-dessus		Signature du (ou des) déclarant(s)	
A. <u>100%</u> <u>8/08/12</u>		<u>J. KALTASKINS VASSILYS</u>	
Le : <u>8/08/12</u>			
Votre déclaration établie en trois exemplaires devra être déposée à la mairie du lieu du projet			
Informations : Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfection toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L. 362-3 et R. 362-3 du Code du travail. Au moment de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance dommage-ouvrages : à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille. Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du Code général des impôts).			